



Agriculture familiale



©Tom Fisk

Simon Blondeau et Anna Korzenszky

Éclairée par le *Plan d'action global de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028*, la présente note juridique traite des moyens concrets par lesquels la législation peut soutenir efficacement les processus stratégiques visant à favoriser la contribution de l'agriculture familiale à la réalisation des objectifs de développement durable. Inspirée de la publication no 108 de la série Études juridiques de la FAO intitulée *Legislative and Regulatory Frameworks for Family Farming*, elle a pour objet de présenter différentes pistes législatives et réglementaires aux décideurs, ce qui les aidera à mieux apprécier la complexité des cadres qui sous-tendent l'agriculture familiale, tout en privilégiant la conception d'approches de soutien parfaitement adaptées au contexte national. Compte tenu du caractère multisectoriel de l'agriculture familiale et de l'énorme contribution des agriculteurs familiaux à une alimentation nutritive et durable dans le monde, l'auteur aborde des processus législatifs et réglementaires dans quatre domaines interdépendants: 1) l'accès aux ressources et aux possibilités; 2) la durabilité et les traditions; 3) la nutrition et l'alimentation saine; 4) la résilience et les services socioéconomiques. Quatre enjeux auxquels il faut répondre en vue d'assurer la transformation durable et inclusive des systèmes agroalimentaires pour améliorer la production, l'environnement, la nutrition et les conditions de vie pour tous, sans laisser personne de côté.



Introduction

Les agriculteurs familiaux¹ sont essentiels pour ce qui est de rendre les systèmes agroalimentaires plus inclusifs, plus durables, plus résilients et plus efficaces, non seulement parce que l'agriculture familiale emploie 30 pour cent de la population mondiale et produit plus de 80 pour cent des denrées alimentaires dans le monde en valeur (FAO, 2014a), mais aussi en raison du rôle que ces agriculteurs jouent en tant que gardiens de la biodiversité, des paysages et du patrimoine culturel. On compte actuellement plus de 600 millions d'exploitations familiales dans le monde (Lowder, Sánchez et Bertini, 2019), plus de 98 pour cent des exploitations faisant moins de 20 hectares (HLPE, 2013), tandis que la pêche artisanale représente la moitié des prises mondiales de poissons et emploie 90 pour cent des travailleurs de la pêche (FAO, 2020a).

Malgré le rôle clé qu'ils jouent dans la transformation durable des systèmes agroalimentaires en vue de fournir au monde une alimentation nutritive, les agriculteurs familiaux comptent toujours parmi les personnes les plus touchées par la pauvreté et la vulnérabilité (FAO, 2020b). Plus de 75 pour cent des personnes les plus pauvres au monde vivent dans des zones rurales et dépendent de l'agriculture pour leur subsistance, et les agriculteurs familiaux – notamment les petits producteurs de denrées alimentaires, les femmes, les jeunes, et les membres de peuples autochtones et de minorités ethniques – comptent parmi celles qui sont face aux risques économiques, financiers, sociaux et environnementaux les plus aigus (FAO et FIDA, 2019a). Il n'a jamais été aussi urgent d'agir: plus de 2,3 milliards de personnes n'auront pas accès à une alimentation adéquate tout au long de l'année 2021, soit une augmentation équivalant à celle qui a été constatée sur l'ensemble des cinq années précédentes – ce qui s'explique en partie par la pandémie de covid-19 –, et plus de trois milliards d'adultes et d'enfants n'ont pas accès à une alimentation saine, essentiellement à cause de coûts excessifs. Compte tenu des tendances actuelles, on estime que l'objectif de développement durable (ODD) 2 ne sera pas atteint pour près de 660 millions de personnes, dont 30 millions à cause des effets durables de la pandémie (FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF, 2021).

S'attaquer efficacement à cette situation désastreuse suppose de mettre en place un ensemble cohérent de politiques et de portefeuilles d'investissements comprenant une multitude de mesures (FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF, 2021). Parmi ces mesures cohérentes, l'élaboration de lois est un moyen efficace et rapide de répondre aux questions urgentes qui se posent d'un bout à l'autre des systèmes agroalimentaires. En outre, les lois contribuent à pérenniser les processus stratégiques et sont un excellent moyen de traduire les engagements et recommandations supranationaux en objectifs et cibles nationaux. Un cadre juridique bien défini est un outil de stabilisation qui permet de consolider les efforts de transformation des systèmes agroalimentaires. Des lois bien rédigées et mises en œuvre, que l'on fait appliquer et qui font l'objet d'un contrôle apportent clarté et prévisibilité, ce qui débouche sur un

¹ Selon la définition de travail de la FAO, l'agriculture familiale est un mode d'organisation de la production agricole, forestière, halieutique, pastorale et aquacole qui est gérée et conduite par une famille et qui repose principalement sur le travail familial, tant celui des femmes que celui des hommes. L'exploitation agricole et la famille sont liées, évoluent conjointement et réunissent des fonctions économiques, environnementales, sociales et culturelles. Parmi les agriculteurs familiaux, on trouve les agriculteurs de montagne, les artisans pêcheurs, les pasteurs et les habitants des forêts, et plusieurs générations peuvent se retrouver dans une même exploitation familiale pour la gérer et y travailler (FAO, 2013).

Agriculture familiale

environnement favorable de mécanismes et d'institutions de gouvernance transparents et responsables, et multiplie les débouchés économiques pour tous, notamment les groupes vulnérables. Comme le prescrit expressément le *Plan d'action global de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028*, il est primordial de renforcer, de façon cohérente, les cadres législatifs et institutionnels dans tous les domaines stratégiques pertinents de l'agriculture familiale. Pour ce faire, il est essentiel de définir l'agriculture familiale dans la législation, laquelle servira ensuite de point d'ancrage aux mesures législatives et stratégiques susceptibles de favoriser l'avènement d'un environnement stratégique propice au renforcement de l'agriculture familiale (FAO et FIDA, 2019b).

Dans ce contexte, la présente note juridique a pour objet d'analyser le rôle fondamental de la législation en tant que point d'ancrage des mesures stratégiques plus larges visant à soutenir l'agriculture familiale, avec des implications pour de nombreux secteurs de grand intérêt pour la transformation durable des systèmes agroalimentaires, ce qui permet de contribuer à la réalisation des objectifs de la Décennie et des ODD pertinents. S'il n'est pas possible de traiter toutes les questions dans la présente note, le propos est articulé en quatre grandes parties interdépendantes qui présentent les enjeux les plus pertinents pour l'agriculture familiale: 1) l'accès aux ressources et aux possibilités; 2) la durabilité et les traditions; 3) la nutrition et l'alimentation saine; 4) la résilience et les services socioéconomiques. Chacune de ces parties recense des initiatives législatives et réglementaires favorables à l'agriculture familiale et à une participation plus inclusive des agriculteurs familiaux (y compris les femmes et les jeunes) et de leurs organisations, pour un effet déterminant sur la transformation des systèmes agroalimentaires afin d'améliorer l'environnement, la production, la nutrition et, en définitive, les conditions de vie pour tous, en ne laissant personne de côté (FAO, 2021a).

1. Accès aux ressources et aux possibilités

Pour que les agriculteurs familiaux soient les principaux acteurs de la transformation des systèmes agroalimentaires, il est essentiel de leur garantir des droits fonciers sûrs et un accès équitable aux ressources et aux avoirs productifs. Des cadres juridiques, stratégiques et organisationnels cohérents pour la bonne gouvernance foncière qui facilitent et encouragent la jouissance des droits fonciers et protègent ces droits, tout en reconnaissant les droits fonciers légitimes, y compris les droits coutumiers légitimes, que la loi en vigueur ne protège pas forcément, sont propices au développement durable, à l'investissement responsable et à l'éradication de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire pour les agriculteurs familiaux (FAO, 2012a).

Pilier 5. Résultante 5.2 – Amélioration de l'accès et du contrôle des ressources naturelles et des biens de production pour les agriculteurs familiaux, en particulier pour les jeunes et les femmes, les autochtones et les personnes dépourvues de terre.

Les agriculteurs familiaux ont du mal à accéder aux ressources et aux avoirs productifs, à les contrôler et à en devenir propriétaires, et les femmes ont généralement moins accès que les hommes aux ressources et aux possibilités, alors qu'elles jouent un rôle essentiel pour ce qui est de nourrir le monde et que l'égalité des genres revêt une importance majeure pour la mise

Agriculture familiale

en œuvre d'une gouvernance foncière responsable (FAO, 2012a). Les réformes législatives peuvent apporter des solutions à ces problèmes. Par exemple, le décret n° 705 adopté en 2012 par le Burkina Faso contribue à prévenir la discrimination à l'égard des agricultrices familiales en disposant que le chef d'un ménage agricole peut être un homme ou une femme. Une autre question, celle de l'héritage des terres, a été traitée au Népal par une récente modification du Code général (*Muluki Ain*) qui a accordé aux femmes, y compris les filles non mariées, le droit d'hériter des terres de leurs parents. La capacité d'être propriétaire des terres est également un grand sujet de préoccupation pour les jeunes, car la discrimination dont ils font l'objet en matière d'accès aux ressources et aux avoirs productifs, de leur contrôle et de leur propriété entrave le renouvellement des générations dans l'agriculture, la pêche et la foresterie (FAO, 2018).

Pilier 3. Résultante 3.2 – Amélioration de l'accès des femmes engagées dans l'agriculture familiale aux ressources naturelles, aux moyens de (re-)production, à l'information, aux infrastructures, aux services financiers et aux marchés.

Sur le plan législatif, les décideurs ont plusieurs leviers à leur disposition pour encourager la participation des jeunes à l'agriculture. Ils peuvent par exemple adopter des politiques de redistribution et des politiques créant des marchés intermédiés qui favorisent l'accès des jeunes aux intrants ou l'innovation inclusive axée sur les jeunes pour des systèmes agroalimentaires durables (HLPE, 2021). Les politiques fiscales favorables et le soutien financier sont utiles aux jeunes agriculteurs, tout comme aux autres groupes d'agriculteurs familiaux. En Fédération de Russie, plusieurs régions ont adopté des mesures législatives innovantes de ce genre. Par exemple, la loi n° 172 de 2012 de la république des Maris soutient les agriculteurs débutants en leur allouant des subventions qui couvrent jusqu'à 90 pour cent des coûts de l'acquisition de parcelles et d'intrants agricoles. En outre, plusieurs régions ont adopté des taux d'imposition différenciés selon les types de produits agricoles créés, le montant du revenu tiré des ventes, l'emplacement et le nombre moyen de salariés. Du fait de ces mesures, adoptées en 2018, le taux d'imposition de 2019 à 2021 était de 0 pour cent dans l'oblast de Moscou (loi n° 145), de 3 pour cent dans l'oblast de Kemerovo (loi n° 91) et de 5 pour cent dans l'oblast de Sverdlovsk (loi n° 114). Parallèlement, pour faire face spécialement aux effets de la pandémie de covid-19 sur les agriculteurs familiaux, El Salvador a pris en 2020, par le décret n° 642, un certain nombre de mesures financières, dont un moratoire sur les remboursements des crédits agricoles et la création de nouvelles lignes de crédit.

Pilier 2. Résultante 2.2 – Amélioration de l'accès de la prochaine génération d'agriculteurs familiaux aux ressources naturelles, aux moyens de production, à l'éducation, à l'information, aux infrastructures, aux services financiers et aux marchés.

Pour faciliter l'accès des agriculteurs familiaux aux ressources et aux possibilités dans des conditions d'égalité, les décideurs peuvent aussi élaborer des lois qui soutiennent la création d'organisations et de coopératives. Celles-ci offrent un large éventail de services à leurs membres, par exemple l'accès à l'information, à la formation, à l'innovation et aux technologies, et facilitent la participation active aux processus décisionnels (FAO, 2012b). Les pays peuvent adopter des textes spécifiques qui autorisent la création et le fonctionnement de groupes de ce genre, comme l'a fait la Géorgie avec sa loi de 2013 sur les coopératives agricoles, qui vise à développer les exploitations familiales, à permettre leur organisation

Agriculture familiale

en coopératives et à les pérenniser. Ils peuvent aussi adopter des lois plus générales sur l'agriculture familiale, qui peuvent apporter une bonne solution législative à différentes questions critiques pour l'agriculture familiale. Au Pérou, par exemple, la loi n° 30355 de 2015 favorise et stimule l'organisation des agriculteurs familiaux en associations et en coopératives sous tous ses aspects, mais elle met également l'accent sur l'accès des agriculteurs familiaux à des programmes visant à améliorer les capacités techniques et à accroître l'utilisation de la technologie, ainsi qu'à des programmes de financement spécialement conçus pour eux et à des conseils en marketing.

Éléments de réflexion pour les décideurs et les praticiens

- La législation en vigueur permet-elle aux agriculteurs familiaux d'accéder aux ressources et aux avoirs productifs, de les contrôler et d'en devenir propriétaires, dans des conditions d'égalité? La législation en vigueur donne-t-elle les mêmes droits aux femmes et aux hommes? Qu'en est-il des peuples autochtones? Que disent le droit et les pratiques coutumiers?
- Des dispositions sont-elles prises pour faciliter la participation active des jeunes à l'agriculture familiale, par exemple des services financiers et des services de vulgarisation conçus pour eux, des régimes fiscaux spéciaux ou encore un accès préférentiel à la technologie et aux possibilités? Qu'est-il prévu concernant la ventilation des données lorsqu'il s'agit d'analyser la situation des différents types d'agriculteurs familiaux et d'essayer de leur apporter des solutions?
- La législation autorise-t-elle la création et le fonctionnement de coopératives et d'organisations d'agriculteurs familiaux? Existe-t-il des dispositions spécifiques favorables à ces organisations, par exemple un espace accru pour la participation aux processus décisionnels, des exonérations fiscales, des lignes de crédit ciblées et préférentielles ou encore l'accès à des services de vulgarisation et de conseil? L'égalité des genres est-elle prise en considération? Les conditions d'accès à ces organisations et aux ressources et services qu'elles offrent sont-elles les mêmes pour les femmes que pour les hommes?

2. Durabilité et traditions

Les cadres juridiques sont essentiels pour soutenir la transformation des systèmes agroalimentaires au moyen de modèles agricoles durables, qui favorisent la biodiversité et la conservation des ressources naturelles ainsi que le recours à des pratiques respectueuses de l'environnement. En Colombie, la résolution n° 464 de 2017 détaille dix axes de renforcement des capacités sociales, économiques et politiques des familles, des communautés et des organisations, par le développement rural dans le cadre d'une approche territoriale qui améliore la durabilité de la production agricole et renforce les moyens de subsistance de la population rurale. Avec ces dix axes, l'objectif est non seulement de garantir le droit à une alimentation saine et nutritive pour l'ensemble de la population tout en rendant l'agriculture plus productive et plus durable, mais aussi de faire participer les jeunes ruraux au moyen d'initiatives de sensibilisation et d'éducation tout en s'attaquant aux inégalités entre les genres grâce à des services financiers destinés aux femmes rurales à faibles revenus.

Agriculture familiale

Pilier 6. Résultante 6.1 – Positionnement des agriculteurs familiaux au cœur d'une gestion et d'une utilisation durables et responsables des ressources naturelles avec un meilleur accès aux biens et aux services de production.

L'agroécologie est un modèle agricole durable essentiel à la transformation des systèmes agroalimentaires et à la réalisation des ODD. Elle permet notamment de renforcer la résilience face au changement climatique, de contribuer à rendre l'alimentation plus saine et de raccourcir la chaîne de valeur tout en améliorant les moyens de subsistance des agriculteurs familiaux et de leurs communautés (FAO, 2019). Sur le plan législatif, il est possible de suivre une voie similaire à celle que la France a empruntée avec sa loi n° 2014-1170 de 2014, par laquelle le pays adopte une approche agroécologique systémique face aux défis économiques, environnementaux et sociaux que connaît son secteur agricole.

Pilier 6. Résultante 6.2 – Agriculteurs familiaux qui adoptent des pratiques et mènent à bien la transition vers une agriculture durable pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures et atténuer les changements climatiques.

Compte tenu de leur rôle clé sur les plans environnemental, social et culturel en tant que gardiens de la biodiversité et du patrimoine culturel, les agriculteurs familiaux ont une fonction centrale à jouer dans le rapprochement du passé et de l'avenir pour ce qui est de la transformation durable des systèmes agroalimentaires. Les décideurs peuvent en tenir compte de manière générale lorsqu'ils adoptent des textes concernant des questions essentielles pour l'agriculture familiale, comme ils l'ont fait en l'état plurinational de Bolivie, où la loi n° 338 de 2013 reconnaît l'importance de tous les agriculteurs familiaux. Cette loi met l'accent sur les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, pour ce qui est de préserver et de diffuser les connaissances, pratiques et technologies traditionnelles qui sont respectueuses de l'environnement et à la base d'une transformation durable des systèmes agroalimentaires garantissant le droit de chacun à une alimentation adéquate.

Pilier 7. Résultante 7.3 – Existence de perspectives économiques et de solutions de marché innovantes qui mettent en avant les services et les biens de l'agriculture familiale multifonctionnelle intégrés et construits sur les ressources fournies localement.

Les mesures de diversification des revenus sont une autre piste que le législateur suit de plus en plus depuis quelques années pour valoriser les multiples fonctions de l'agriculture familiale. En Italie, la loi n° 96 de 2006 autorise l'agrotourisme au niveau national, ce qui permet aux exploitations agricoles en activité de proposer un hébergement et des activités aux touristes tout en vendant des produits agricoles. La législation sur la commercialisation et l'étiquetage peut également soutenir les agriculteurs familiaux qui ont une production spécialisée, par exemple des produits ou pratiques biologiques, traditionnels ou socialement responsables qui peuvent soutenir la production artisanale, comme c'est le cas en Guinée avec l'arrêté A/2013/2226 du 2013.

Éléments de réflexion pour les décideurs et les praticiens

- Existe-t-il une législation spécifique pour promouvoir et faciliter la transition vers des modèles agricoles durables? L'agriculture familiale est-elle considérée comme le moyen principal de soutenir cette transition? Existe-t-il des dispositions spécifiques, assorties de ressources, pour accompagner les agriculteurs familiaux, notamment les femmes et les jeunes, vers des pratiques agricoles plus durables?
- La législation sur l'agriculture, la foresterie et la pêche a-t-elle une incidence sur la transformation des systèmes agroalimentaires en proposant une approche fondée sur les systèmes alimentaires visant à leur durabilité et à leur efficacité, de façon globale et inclusive? Qu'est-il prévu concernant les connaissances traditionnelles et le patrimoine culturel?
- Quels débouchés économiques innovants et inclusifs trouve-t-on dans la législation en soutien de la multifonctionnalité de l'agriculture familiale et des moyens de subsistance des agriculteurs familiaux? Existe-t-il des dispositions spécifiques en matière de commercialisation et d'étiquetage des produits de l'agriculture familiale? Qu'en est-il des dispositions relatives à l'agrotourisme et aux activités à la ferme? Comment est envisagée l'inclusion de certains groupes, par exemple les femmes et les jeunes, dans ces mesures législatives et stratégiques?

3. Nutrition et alimentation saine

La création de conditions favorables à une diffusion plus large des produits de l'agriculture familiale (par l'amélioration de leur disponibilité et de leur accessibilité) est une autre piste importante pour la transformation des systèmes agroalimentaires par laquelle la législation peut favoriser la contribution des agriculteurs familiaux à une alimentation nutritive et saine. Les décideurs peuvent intervenir le long des chaînes d'approvisionnement pour réduire les coûts de distribution et de transaction concernant les aliments nutritifs, notamment pour les personnes qui produisent des fruits et des légumes, afin que les aliments nutritifs soient abordables pour les consommateurs et que les producteurs puissent accéder aux marchés et vendre leurs produits pour un prix rémunérateur. Il existe de nombreux moyens d'agir sur les aspects législatifs, politiques et institutionnels de cette question, et il est de plus en plus mis l'accent sur la création de relations directes entre les agriculteurs familiaux et les consommateurs, notamment compte tenu de la pandémie de covid-19. Par exemple, l'Institut chilien de développement de l'agriculture a œuvré à l'élaboration de la loi n° 18.190 de 1990, qui vise à favoriser le développement socioéconomique et technique des petits producteurs de denrées alimentaires en facilitant l'organisation de marchés en ligne pour les agriculteurs familiaux, ce qui permet à la population d'obtenir des aliments sains et sûrs.

Pilier 6. Résultante 6.4 – Chaîne de valeur inclusive et équitable dotée de meilleures conditions pour les agriculteurs familiaux, en particulier pour les femmes, les jeunes et leurs organisations, ce qui encourage la diversification et la production d'aliments nutritifs.

Les marchés publics, par lesquels les autorités allouent une part du produit intérieur brut à l'achat de denrées alimentaires pour les institutions – part qui va jusqu'à 30 pour cent dans certains pays en développement (PNUE, 2017) – peuvent aider les agriculteurs familiaux à augmenter leurs revenus et réduire la pauvreté dans l'ensemble de la population, et offrent aussi un moyen de favoriser la production et la consommation d'aliments nutritifs et

Agriculture familiale

l'adoption d'une alimentation saine (FAO, 2020c). De nombreuses mesures ont été prises sur le plan législatif pour soutenir les agriculteurs familiaux dans le cadre de ces procédures. Par exemple, en Uruguay, la loi 19.292 de 2014 impose que, pour les marchés publics, 30 pour cent des achats centralisés de denrées alimentaires soient réservés aux organisations agréées (dont au moins 70 pour cent des affiliés sont des agriculteurs familiaux); dans le cas d'achats non centralisés, le marché doit leur être intégralement réservé.

Pilier 5. Résultante 5.4 – Amélioration de l'accès des exploitations familiales aux marchés en garantissant une participation accrue et une rémunération adéquate, et ouverture des perspectives génératrices de revenus, en particulier pour les jeunes et les femmes.

L'achat d'aliments pour les repas scolaires auprès d'agriculteurs familiaux est une méthode très courante qui présente plusieurs avantages dans le contexte des efforts déployés en vue d'atteindre les ODD. Non seulement les échanges entre les écoles et les agriculteurs peuvent favoriser la participation des jeunes à l'agriculture (Christensen *et al.*, 2019), mais en plus, l'amélioration de l'état nutritionnel des écoliers grâce à des repas de meilleure qualité et plus équilibrés peut avoir un effet durable sur la réalisation de nombreux droits humains (FAO et Union européenne, 2017). En outre, ces programmes peuvent favoriser l'autonomisation et l'égalité des genres, notamment en contribuant à la scolarisation des filles, en faisant baisser le taux d'abandon scolaire des adolescentes, en augmentant le taux d'obtention de diplômes et en réduisant le nombre de mariages d'enfants, entre autres effets positifs (PAM, 2019). À Cabo Verde, par exemple, la loi n° 89/VIII/2015 aborde toute une série de questions essentielles pour l'alimentation et la nutrition à l'école, qu'il s'agisse de favoriser les producteurs locaux pour l'achat d'aliments frais ou de l'éducation à la nutrition et à la santé, autant d'aspects sur lesquels il faut travailler tout en promouvant l'égalité des genres et les habitudes saines.

Pilier 6. Résultante 6.3 – Développement d'un environnement de marché inclusif, promotion de chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes et d'une nourriture diversifiée et nutritive pour contribuer à des systèmes alimentaires plus durables.

Éléments de réflexion pour les décideurs et les praticiens

- Existe-t-il des dispositions législatives qui facilitent l'accès des agriculteurs familiaux aux marchés? Par exemple, existe-t-il un texte de loi spécifique sur les marchés publics de denrées alimentaires et la loi impose-t-elle l'achat d'un certain pourcentage de produits auprès d'agriculteurs familiaux locaux? Existe-t-il une plateforme intersectorielle, qui définit clairement les rôles des institutions et facilite la collaboration entre tous les acteurs des marchés publics?
- Existe-t-il une législation spécifique sur l'alimentation et la nutrition à l'école? Quelles sont les dispositions prises pour mettre les écoles en relation avec les agriculteurs familiaux, non seulement pour l'approvisionnement mais aussi pour le partage des connaissances et des expériences?
- Dans le contexte des situations d'urgence, les autorités envisagent-elles des mesures réglementaires innovantes, comme le commerce alimentaire en ligne? S'agissant des programmes tels que l'alimentation et la nutrition à l'école, existe-t-il des dispositions qui permettent de prendre des mesures spéciales pour garantir qu'ils continuent de fonctionner malgré la fermeture des écoles? Par exemple, est-il prévu des exceptions aux restrictions de déplacements pour les activités liées à l'exécution de ces programmes, ou une flexibilité temporaire pour leur mise en œuvre? Qu'est-il prévu pour s'assurer que les produits proviennent d'agriculteurs familiaux pendant ces périodes?

4. Résilience et services socioéconomiques

Les décideurs peuvent agir de multiples façons pour renforcer la résilience des agriculteurs familiaux face à l'adversité économique en atténuant l'impact des chocs de type pandémique; ils peuvent par exemple mener des programmes de transferts en nature ou de transferts monétaires (FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF, 2021). Ainsi, pour atténuer l'impact des interdictions de pêche sur les familles de pêcheurs à Maurice, la loi de 2000 sur le fonds de sécurité sociale pour les pêcheurs a créé un fonds, alimenté par une fraction des droits payés pour l'obtention des permis de pêche, qui vise à améliorer et promouvoir le bien-être social et économique des pêcheurs, notamment par des prêts et d'autres aides financières. Autre exemple: depuis 2016, l'Indonésie reconnaît dans sa loi no 7/2016 que les pêcheurs ont besoin d'être soutenus, et s'efforce de protéger et d'autonomiser ces personnes qui dépendent des ressources halieutiques, qui sont tributaires des conditions environnementales, ainsi que des installations et infrastructures disponibles, et qui ont besoin de certitude pour leur activité et d'un accès au capital, à la science, à la technologie et à l'information².

Pilier 5. Résultante 5.1 – Amélioration du niveau de vie et réduction de la vulnérabilité des ménages via l'accès à la protection sociale, aux services et aux biens publics pour les exploitations familiales, en particulier pour les jeunes, les femmes et leurs communautés.

Selon les estimations, entre 2003 et 2013, les catastrophes naturelles auraient touché 2,7 milliards de personnes, causant des dommages d'une valeur de 1 300 milliards d'USD, le secteur agricole ayant absorbé 22 pour cent des dommages économiques (FAO, 2014b). La législation peut donc jouer un rôle clé pour ce qui est d'aider les agriculteurs familiaux à devenir plus résilients face au changement climatique, d'une part en renforçant leur capacité d'adaptation, par exemple en promouvant les pratiques agroécologiques, et d'autre part en leur offrant un large accès à l'assurance contre les risques climatiques (FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF, 2021). Sur ce dernier point, les décideurs peuvent s'inspirer du Brésil, qui, aux fins de la prise en charge de l'essentiel des dépenses opérationnelles des agriculteurs familiaux qui doivent faire face aux conséquences du changement climatique, a adopté la loi n° 5 969 de 1973 portant création du programme d'assurance pour l'agriculture et l'élevage (PROAGRO) afin de protéger les agriculteurs des obligations liées aux prêts ruraux. En 2006, le décret n° 5 996 a élargi le volet PROAGRO Mais (destiné aux producteurs) du programme national de renforcement de l'agriculture familiale (PRONAF), qui, entre autres choses, couvre les agriculteurs familiaux jusqu'à 80 pour cent de leur revenu brut escompté. L'une des mesures correspondantes pour les membres du PRONAF est le programme de garantie des prix pour les agriculteurs familiaux, qui offre des prêts permettant de se protéger contre les réductions de prix et de couvrir les coûts de production (FAO, 2016).

Pilier 5. Résultante 5.3 – Amélioration de la résilience et de la viabilité économique des agriculteurs familiaux grâce à l'adoption de pratiques et d'innovations de production durables et diversifiées, et accès à des régimes alimentaires variés et nutritifs.

² On trouvera des informations supplémentaires sur cette loi et sur les travaux préparatoires à son élaboration dans la vidéo *The Public Policy Cycle for Family Farming – United Nations Decade of Family Farming (2019-2028)* (FAO, 2021b).

Agriculture familiale

Éléments de réflexion pour les décideurs et les praticiens

- Quels textes de loi permettent de superviser les programmes de transferts en nature ou de transferts monétaires? Existe-t-il des dispositions spécifiques pour les agriculteurs familiaux ou des mesures ciblées pour certains d'entre eux? La législation vise-t-elle à renforcer la résilience des communautés d'agriculteurs familiaux? Contient-elle des dispositions spécialement conçues pour certains groupes, tels que les femmes, les jeunes ou les peuples autochtones?
- Que prévoit la législation pour accroître la résilience des agriculteurs familiaux et de l'agriculture familiale face au changement climatique? Existe-t-il des dispositions ou des considérations relatives à l'assurance contre les risques climatiques pour les agriculteurs familiaux? Qu'en est-il des mécanismes de protection ciblée, tels que la couverture d'un pourcentage élevé du revenu brut escompté en cas d'événements climatiques?
- Quelles mesures réglementaires prises dans un contexte d'urgence (restriction des déplacements ou fermeture des marchés, par exemple) sont susceptibles d'avoir un effet sur la disponibilité économique, sociale et physique d'une alimentation adéquate et sur l'accès à celle-ci? A-t-il été prévu des dispositions spécifiques pour les agriculteurs familiaux et leur capacité à travailler et à gagner leur vie pendant la situation d'urgence? Ces agriculteurs ont-ils été inclus dans les activités économiques essentielles, ou des circuits de commerce sans risque ont-ils été créés? Qu'en est-il des mesures telles que le report des remboursements des crédits ruraux ou la promotion des achats locaux, ou encore des mesures de relance à court terme, des systèmes de garantie pour les prêts aux exploitations familiales, des quotas pour les institutions financières en matière de prêts aux agriculteurs familiaux et aux petits exploitants, ou des subventions, des prêts subventionnés et des incitations fiscales?

Remerciements

Les auteurs, Simon Blondeau et Anna Korzenszky, remercient Nargis Bozorova, Victor Quezada Navarro, Sara Hassan, Edoardo Calza Bini, Guilherme Brady, Serena Pepino et Carolina Flores Barros pour leurs précieux conseils et contributions³.

³ La présente note s'inspire de la publication n° 108 de la série Études juridiques de la FAO, intitulée *Legislative and Regulatory Frameworks for Family Farming*, de Jessica Vapnek et Peter Boaz, qui analyse plus en détail certaines des questions clés présentées ici, et peut être lue en parallèle avec elle.

Références

Législation nationale

- Bolivie (État plurinational de).** Loi n° 338 sur les organisations économiques paysannes et indigènes (OECAS) et les organisations économiques communautaires (OECOM) pour l'intégration de l'agriculture familiale durable et de la souveraineté alimentaire, 2013.
- Brésil.** Décret n° 5 996, 2006.
- Brésil.** Loi n° 5 969 portant création du programme d'assurance pour l'agriculture et l'élevage (PROAGRO), 1973.
- Burkina Faso.** Décret n° 2012- 705/PRES/PM/MAH/MEF/MATDS/MEDD/MRA du 6 septembre 2012 portant adoption du Cahier général des charges pour l'occupation et l'exploitation de type familial des parcelles des aménagements hydro-agricoles, 2012.
- Cabo Verde.** Loi n° 89/VIII/2015, 2015.
- Chili.** Loi n° 18.910 – Ley Orgánica del Instituto de Desarrollo Agropecuario, 1990.
- Colombie.** Résolution n° 464 – Orientations stratégiques de la politique publique en faveur de l'agriculture familiale, paysanne et communautaire et autres dispositions, 2017.
- El Salvador.** Décret n° 642, 2020.
- Fédération de Russie.** Loi n° 172 de la république des Maris, du 25 mai 2012.
- Fédération de Russie.** Loi n° 114-OZ de l'oblast de Sverdlovsk, du 6 novembre 2018.
- Fédération de Russie.** Loi n° 145/2018-OZ de l'oblast de Moscou, du 27 août 2018.
- Fédération de Russie.** Loi n° 91-OZ de l'oblast de Kemerovo, du 23 novembre 2018.
- France.** Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, 2014.
- Géorgie.** Loi sur les coopératives agricoles, 2013.
- Guinée.** Arrêté A/2013/2226/MHTA/CAB/DRH/SGG du 22 mai 2013, portant attributions et organisation de l'Office national de promotion de l'artisanat, 2013.
- Indonésie.** Loi n° 7/2016 sur la protection et l'autonomisation des pêcheurs, des pisciculteurs et des saliculteurs, 2016.
- Italie.** Loi n° 96/2006 portant réglementation de l'agrotourisme, 2006.
- Maurice.** Loi n° 28 sur le fonds de sécurité sociale pour les pêcheurs, 2000.
- Népal.** Code général du Népal (Muluki Ain). Chapitre 16 sur l'héritage, numéros 2 et 3, 2019.
- Pérou.** Loi n° 30355 sur la promotion et le développement de l'agriculture familiale, 2015.
- Uruguay.** Loi n° 19.292, 2014.

Bibliographie

- Christensen, L., Jablonski, B.B.R., Stephens, L. et Joshi, A.** 2019. Evaluating the economic impacts of farm-to-school procurement: An approach for primary and secondary financial data collection of producers selling to schools. *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development*, 8 (Suppl. 3), 73–94.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).** 2012a. Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Rome, FAO. 49 p.
- FAO et FIDA (Fonds international de développement agricole).** 2019a. *Les agriculteurs familiaux en clé de voûte pour atteindre les ODD*. Rome, FAO et FIDA. 28 p.
- FAO et FIDA.** 2019b. *Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028 – Plan d'action global*. Rome. 75 p.
- FAO et Union européenne.** 2017. Renforcer les politiques sectorielles pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. 32 p.
- FAO, FIDA, OMS (Organisation mondiale de la Santé), PAM (Programme alimentaire mondial) et UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance).** 2021. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021. Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous*. L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde (SOFI) 2021. Rome, FAO. 264 p.
- FAO.** 2012b. *Les coopératives agricoles nourrissent le monde*. Rome.
- FAO.** 2013. *International year of family farming 2014 – Master plan*. Rome.
- FAO.** 2014a. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation*. Rome, FAO. 183 p.
- FAO.** 2014b. *Building Resilience in Protracted Crises and Natural Disasters*. Rome.
- FAO.** 2016. *Climate Change, Food Security and Insurance Systems for Family Farming*. Rome.
- FAO.** 2018. The future of Africa's Agriculture rests with the youth. Dans *e-Agriculture, FAO* [en ligne]. Rome. Cité le 14 août 2020. (Disponible à l'adresse suivante: www.fao.org/e-agriculture/news/future-africa%E2%80%99s-agriculture-rests-youth).
- FAO.** 2019. *Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition*. Rome. 191 p.
- FAO.** 2020a. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020. La durabilité en action*. Rome.
- FAO.** 2020b. *Coronavirus disease 2019 (COVID-19) and family farming*. Rome. 8 p.
- FAO.** 2020c. *Les répercussions de la covid-19 sur l'accès des petits producteurs aux marchés*. Rome. 10 p.
- FAO.** 2020d. *Considérations juridiques dans le cadre des réactions face au covid-19 pour atténuer le risque d'insécurité alimentaire*. Rome.
- FAO.** 2021a. *Cadre stratégique 2022-2031*, adopté à la quarante-deuxième session de la Conférence de la FAO, C 2021/7, Rome.
- FAO.** 2021b. *The Public Policy Cycle for Family Farming – United Nations Decade of Family Farming (2019-2028)* (vidéo). Cité le 25 octobre 2021. (Disponible à l'adresse suivante: www.youtube.com/watch?v=6lt5LJ7ML9Y).
- HLPE (Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition).** 2013. *Paysans et entrepreneurs: investir dans l'agriculture des petits exploitants pour la sécurité alimentaire*. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome.
- HLPE.** 2021. *Promouvoir la participation et l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires*. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome.
- Lowder, S., Sánchez V. et Bertini, R.** 2019. *Farms, family farms, farmland distribution and farm labour: What do we know today?* FAO Agricultural Development Economics Working Paper 19-08. Rome, FAO. 80 p.
- PAM.** 2019. *The impact of school feeding programmes*. Fiche d'information de novembre 2019. Rome. 4 p.
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement).** 2017. *Global Review of Sustainable Public Procurement*. Nairobi, PNUE. 123 p.
- Vapnek, J. et Boaz, P.** 2021. *Legislative and Regulatory Frameworks for Family Farming*. FAO Legal Papers 108. Rome, FAO.

Messages clés

- **Les décideurs peuvent soutenir efficacement la contribution des agriculteurs familiaux à la transformation des systèmes agroalimentaires en adoptant une législation bien conçue, cohérente et applicable.** La législation jouant un rôle essentiel pour ce qui est d'obliger les gouvernants à rendre des comptes en favorisant la transparence des institutions et des mesures, les décideurs ont un rôle primordial à jouer dans la rédaction et l'adoption d'une législation solide, et dans les consultations en la matière, législation que les autorités feront ensuite appliquer et suivre afin d'exploiter au mieux la contribution des agriculteurs familiaux au Programme 2030.
- **L'amélioration des moyens de subsistance des agriculteurs familiaux passera par des mesures législatives et stratégiques cohérentes, déployant leurs effets de concert.** Les mesures stratégiques sont un moyen direct de mettre en œuvre les paramètres d'opérationnalisation énoncés dans la législation, et cette dernière peut notamment définir la structure institutionnelle qui permettra de suivre efficacement la mise en œuvre des mesures stratégiques améliorant concrètement les conditions de vie des différents groupes d'agriculteurs familiaux.
- **Les lois types et les lois-cadres sont un excellent moyen d'adopter une approche cohérente et multisectorielle de l'agriculture familiale.** Compte tenu de la diversité des secteurs qui interviennent dans l'agriculture familiale, ces instruments législatifs favorisent la coordination intersectorielle entre les différents acteurs, encouragent une réponse globale aux principaux problèmes auxquels font face les agriculteurs familiaux et favorisent efficacement la contribution positive de l'agriculture familiale à la transformation des systèmes agroalimentaires.
- **Il est essentiel de définir l'agriculture familiale si l'on veut améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs familiaux et favoriser leur contribution à la résolution des problèmes mondiaux urgents.** La définition juridique de cette notion guidera l'interprétation de la législation et permettra de s'attaquer correctement aux principales préoccupations des agriculteurs familiaux en prenant des mesures stratégiques ciblées, parmi lesquelles des régimes de protection sociale.
- **L'inclusion et la participation active des agriculteurs familiaux tout au long des processus législatifs et stratégiques favorisent l'exactitude, l'appropriation et la durabilité.** L'organisation de larges consultations entre les décideurs et les agriculteurs familiaux et leurs organisations, en mettant l'accent sur l'inclusion des femmes et des jeunes, permettra de mieux adapter la législation et les politiques à leurs besoins pressants tout en favorisant leur contribution à la fourniture d'une alimentation nutritive aux communautés.
- **Dans les situations d'urgence, la législation revêt une importance accrue lorsqu'il s'agit de garantir le droit de chacun à une alimentation adéquate.** Cela est particulièrement vrai pour les groupes vulnérables, tels que les agriculteurs familiaux, car la législation prévoit des procédures spéciales pour les aspects suivants: l'allocation budgétaire; la gouvernance et les responsabilités s'agissant de surveiller, de contrôler et de réguler l'approvisionnement en produits afin d'assurer l'offre d'aliments; les mesures spéciales pour protéger les droits des plus vulnérables contre la perte de revenus et les éventuelles pénuries alimentaires; les mécanismes de plainte et d'application de la loi pour traiter les griefs et sanctionner les comportements illégaux, entre autres.⁴

⁴ On trouvera de plus amples informations sur les considérations juridiques relatives aux mesures prises dans le contexte de la covid-19 pour atténuer le risque d'insécurité alimentaire dans FAO, 2020d.